



Monestier de Clermont

Procès Verbal de réunion du Conseil Municipal du lundi 10 septembre 2018 à 20h00

PRESENTS

R. CHALVIN - M. DELMAS - B. FILLIT - C. FIORUCCI – E. FROMENT - S. GODEFROY – P. HUNCKLER - D JAUSSENT
M.LAFOSSAS– D. PARLOUAR - P.E SOMMER - C.RIONDET (20h10) – L.VIALLARD – MJ.VILLARD

ABSENTS

L.PACCALET donne pouvoir à **S. GODEFROY**
M.DELMAS

SECRETAIRE de SEANCE

MJ. VILLARD

Approbation des 2 derniers comptes-rendus du Conseil Municipal.

DELIBERATIONS

• Attributions logement et garage

Monsieur le Maire informe qu'il y a un logement et un garage de libres et qu'il convient de les relouer. La commission logement propose :

- Le garage à Mme GHESTEM
- Le T2 136 Grand Rue à Mr PROU

Accord du CM

• Contrats d'assurance des risques statutaires – Augmentation du taux pour 2019

Le Maire rappelle :

- Que la commune a, par la délibération du 5 octobre 2015, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère avec GRAS SAVOYE – GROUPAMA sur la période 2016-2019.

Conformément au certificat d'adhésion, les taux sont de : Agents CNRACL : 6.23 % - Agents IRCANTEC : 0.98 %

Le Maire expose :

- Une dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales et un allongement de la durée de travail du fait du recul de l'âge de la retraite ont été constatés. Ainsi, le nombre d'arrêts maladie est de plus en plus important, cela oblige donc les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.
- La compagnie GROUPAMA, assureur du contrat groupe, par l'intermédiaire du courtier GRAS SAVOYE, a fait part au CdG38 de la nécessité d'augmenter le taux de cotisation sur l'année 2019 comme le prévoit le marché public à l'origine du contrat groupe.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Décide :

- d'accepter la révision, à compter du 1er janvier 2019, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, pour porter ces taux à :

Agents CNRACL : 6.73 %

Agents IRCANTEC : 1.07 %

- SEDI – Travaux IRVE**

Le Syndicat des Energies du Département, œuvrant en faveur de l'écomobilité, envisage de réaliser les travaux pour l'installation d'une borne de recharges pour véhicule électrique, intitulé ;

Collectivité : Commune - Monestier de Clermont

Affaire n° 16.235.242 IRVE

Conformément à l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le plan financement prévisionnel est le suivant :

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à : 9 182.25 € HT

Le montant de la participation du SEDI s'élève à : 7 804.91 € HT

La part restante à la charge de la commune s'élève à : 1 377.34 € HT

La contribution financière est calculée sur la base du montant HT de la dépense, le SEDI prend à sa charge la TVA et sa récupération via le fonds de compensation de la TVA.

La contribution financière sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération.

Accord du CM

- SEDI EP Site du Camping municipal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2019.

Monsieur le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 5 520 € TTC (cinq-mille cinq-cents vingt euros).

DE plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

INFORMATIONS

Demandes de subvention :

-Ecole MONTESSORI à ROISSARD – Refus du CM

-Radio Dragon – Refus du CM

RAPPORT DES COMMISSIONS

Assainissement

Le surpresseur est posé mais pas encore en route. Réactualisation des devis des coupelles d'aération.

Le portail a été laissé ouvert, il faut être vigilant.

PISCINE-CAMPING

La saison s'est très bien passée pour les deux.

Le camping nécessite de gros travaux mais la commune n'a pas de moyens financiers suffisants. Réflexion sur une future gérance.

Le tourisme est pénalisé par l'absence de restauration sur la commune pendant la période estivale, les dimanches, lundis et mardis soirs.

ARMEES-DEFENSE

Inauguration nécropole du Pas de l'Aiguille le 22 juillet, beaucoup de monde présent.

Le Souvenirs Français va être relancé au niveau territorial. L'AG de reconstitution du bureau a lieu le 2 novembre à 18h00.

JEPE

Malgré les nombreux chantiers la rentrée scolaire s'est très bien passée. Préparation de la circulation hivernale.

SPORTS-ASSOCIATIONS

Réunion avec les associations afin d'organiser l'occupation des salles et mise au point sur le respect du règlement.

ANIMATION

Les Journées du Patrimoine sont organisées à Monestier de Clermont le samedi toute la journée avec apéritif à 17h00 et le dimanche matin.

Le Marché de Noël aura lieu le vendredi 7 décembre de 14h00 à 20h00.

CIMETIERE

Le columbarium est commandé. Quelques griefs ont été émis sur l'entretien mais le problème récurrent est celui des tombes non entretenues.

URBANISME-PATRIMOINE

Idée d'un parcours de GRESSE EN VERCORS à MONESTIER DE CLERMONT afin de souligner le lien ancestral de ces communes.

PLU – le porteur du projet a encore changé.

VOIRIE-TRAVAUX

Le restaurant scolaire est opérationnel pour la rentrée. Le Collège provisoire est en place.

BUDGET

Commande d'un nouveau véhicule (FIAT Panda4/4) pour la police municipale.

RESSOURCES HUMAINES

Accueil d'une élève de la MFR de VIF.

QUESTIONS DIVERSES

Le SIGREDA sera dissous en janvier.

Mr COZZANI est intéressé par l'achat des bâtiments des abattoirs qu'il loue actuellement.

Discussion autour des locaux du Département avec idée d'un échange avec le terrain du Collège qui appartient à la commune.

Demande à nouveau pour l'installation d'une sécurisation de l'accès au cimetière par la déviation.

Les répétitions pour les biennales de la danse ont été très bruyantes et les habitants déplorent de ne pas avoir été informés.

L'association ZIC in TRIEVES propose d'organiser la Fête de la Musique.

Mr LAFOSSAS informe le Conseil Municipal d'un changement dans sa vie professionnelle et de sa non disponibilité future.

DATES À RETENIR

11/09/2018 : 18h00 CCT Commission Eau potable

19h30 Réunion des 5 Comités des Fêtes

13/09/2018 : 18h00 CCT Comité de Pilotage Contrat Enfance Jeunesse

18h30 Commission Permis de construire

15 et 16/09/2018 : Journées du Patrimoine

17/09/2018 : 18h30 Conseil Communautaire

20/09/2018 : 18h00 Comité de pilotage Réécriture du projet social du Granjou

24/09/2018 : 17h30 SEDI Comité Syndical
27/09/2018 : 15h00 Inauguration ALHPI La Source
18h30 Commission Permis de Construire
02/10/2018 :19h30 Réunion des 4 Communes
08/10/2018 : 18h00 Conférence territoriale
20h00 Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.